



PLACEMENTS/QUOTIDIEN

Sapiendo-Retraite

Faut-il se méfier de la fusion des points AGIRC ARRCO en vigueur le 1er janvier 2019. Quid des augmentations de cotisations ?

Valérie Batigne, fondatrice et présidente de Sapiendo-Retraite, plateforme innovante de conseils, analyses et de simulations retraite en temps réel, a analysé pour vous la réforme sur la fusion ARRCO-AGIRC. Cette réforme qui prévoit la fusion des 2 régimes en un seul régime aura pour conséquence :

- Le stock des anciens points ARRCO et AGIRC seront convertis en nouveaux points AGIRC ARRCO

- L'acquisition des nouveaux droits se fera au sein de ce nouveau régime

Si la fusion en tant que telle est neutre pour la conversion du stock de points et pour l'acquisition de droits futurs pour les cotisants, elle est l'occasion néanmoins :

- De la mise en place d'un système de malus, que nous avons déjà commenté, qui s'apparente au décalage d'1 an du départ à la retraite.

- D'une augmentation significative des cotisations retraite, provenant d'une multitude de sources. Cette augmentation, peu commentée, est complexe et assez peu lisible. Ces modifications seront d'autant plus difficiles à comprendre pour les salariés qu'elles seront concomitantes de la mise en place du Prélèvement à la Source.

Explications

Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'acquisition des futurs points sera neutre. Mais, nous avons relevé les modifications suivantes :

- Le mécanisme de la garantie minimale de points est supprimé. Ce mécanisme permettait aux cadres qui cotisaient à l'AGIRC d'acquérir un minimum de 120 points même si leur salaire ne le leur aurait pas permis avec





Tableau des augmentations

	AVANT le 1er janvier 2019	Après le 1er janvier 2019	Augmentation
Taux applicable jusqu'au PASS (tranche 1)			
Taux AGIRC ARRCO	7,75% (6,20% * 1,25%)	7,87% (6,20% * 1,27%)	0,12% (non productif de droits)
Ex-AGFF devenant CEG (contribution d'équilibre général)	2%	2,15%	0,15% (non productif de droits)
Total augmentation			0,27%
Taux de cotisation au-delà du PASS jusqu'à 8PASS (tranche 2)			
Taux AGIRC ARRCO	20,55% (16,44% * 1,25%)	21,59% (17% * 1,27%)	1,04% (productif de droits à hauteur de 0,56%)
Ex-AGFF devenant CEG (contribution d'équilibre général)	2,20%	2,70%	0,50% (non productif de droits)
Total augmentation			1,54% (soit 6,67%* des cotisations sur cette tranche)

L'ancienne CET (contribution exceptionnelle temporaire) devient une nouvelle CET (contribution d'équilibre technique) mais son taux reste inchangé (à 0,35%) ! *6,67% = 1,54% / (20,55%+2,20%+0,35%)

les règles en vigueur. Quand cette garantie était activée, une cotisation spécifique devait être payée

- Le taux d'acquisition contractuel, sur la tranche 2 (du PASS, jusqu'à 8 PASS), est relevé de 16,44% à 17%

- La répartition employeur/employé sera égale à 60%/40% sur toutes les tranches

- Les cotisations retraite seront augmentées

Quid des augmentations des cotisations retraite ?

Cette réforme sera donc l'occasion :

☒ d'augmenter les taux d'appel de cotisations. Rappelons que le taux d'appel est une cotisation additionnelle, non productive de droits, qui est ajoutée à la cotisation contractuelle ARRCO AGIRC

- de créer de nouvelles contributions en remplacement d'anciennes et au passage d'augmenter de leur taux... Ces contributions ne créeront pas non plus

des droits nouveaux.

- d'augmenter le taux de cotisation (productif) sur la tranche 2 (de 1 PASS à 8 PASS) qui passera de 16,44% à 17% soit une augmentation de 1,54%.

Exemple :

- Pour un salarié gagnant 25 000 euros bruts/ an, l'augmentation des cotisations s'élève à 67,50€/an

- Pour un salarié gagnant 50 000 euros bruts/ an, l'augmentation des cotisations s'élève à 265 €/an.

Conclusion de Valérie Batigne

Les retraités ont certainement été mis à contribution avec la non compensation de la hausse de la CSG et la désindexation des retraites par rapport à l'inflation. Cependant, les salariés et les entreprises le sont également avec une hausse sensible de leurs cotisations et, pour les salariés, un décalage d'un an, de leur départ en retraite. Ces ajuste-

ments perdureront tant que le mauvais équilibre financier du système de retraite ne sera pas traité à bras le corps.

✓ A PROPOS DE SAPIENDO-RETRAITE

SAPIENDO-RETRAITE a développé une plateforme innovante qui propose une réelle rupture technologique dans l'accompagnement retraite, de la vérification de la carrière à l'optimisation des droits à la retraite. Son ambition est de permettre, en quelques clics, à tous les français de toucher le maximum de retraite auquel ils ont droit. La FinTech SAPIENDO peut se targuer aujourd'hui d'être l'offre la plus complète et la plus fiable du marché en terme d'accompagnement retraite. La solution Sapiendo-Retraite a reçu le label Finance innovation 2016 et a été primée par les professionnels du patrimoine "Service le plus innovant" à Patrimonia 2016. Retrouvez toutes les informations sur son site (www.sapiendo-retraite.fr) et sur son compte Twitter (@Sapiendo_retr).